

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Lundi 18 septembre 2017 à 20h00

### Présent(e)s:

Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente

Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique

Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi,

conseillères municipales

MM. Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Gérard Murith, Alexandre

Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux

M. Guy Lavorel, MaireMme Béatrice Hirsch, AdjointeM. Marc Truan, Adjoint

M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés: MM. Sébastien Bourqui, Marc Botbol et David Lavergnat

### ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Nomination des présidents-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2018
- 5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Délibération D145 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 4'925'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de la route de Moillebin 6 à Troinex, parcelle no 10910 :
    - Rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017
    - Vote de la délibération
  - 5.2 Délibération D146 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 25'000.- destiné à financer la suite de l'étude des besoins en équipement et de l'aménagement du centre du village :
    - Rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017
    - Vote de la délibération
  - 5.3 Délibération D147 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné à financer l'étude du projet de transformation et de réfection du bâtiment de l'épicerie à la place de la Mairie 3 :
    - Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 13 septembre 2017

- Vote de la délibération
- 6. Proposition de motion : Motion M37 du groupe PLR : « Sensibiliser nos jeunes à la politique : notre responsabilité »
- 7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 31 mai et du 21 juin 2017, selon listes annexées)
- 8. Propositions individuelles et questions

9.	Huis-clos:	Demandes de	e naturalisations	

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux membres du Conseil et au secrétaire général. Elle a une pensée toute particulière pour M. Bourqui, ami et conseiller municipal, dont le frère est décédé récemment. La Présidente excuse l'absence de MM. Sébastien Bourqui, Marc Botbol et David Lavergnat.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques ; tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente informe de la réception d'une lettre émanant d'une trentaine d'habitants, à laquelle sont jointes des photos. Cette lettre attire l'attention des autorités sur l'état de délabrement dans lequel se trouve tout une partie de l'espace de jeux destiné aux enfants à l'Agorespace. En effet, selon ces habitants le toboggan tombe en ruine, la surface sous les balançoires est très abîmée, la propreté des copeaux laisse à désirer et les paniers de basket méritent une remise en état. Par ailleurs, pour des questions de sécurité, il est demandé de rehausser la barrière située derrière le terrain de football, car les ballons arrivent régulièrement dans la zone où se trouvent des enfants en bas âge. Enfin, il est demandé de rappeler aux propriétaires de chiens de tenir ces derniers en laisse et de ramasser les excréments.

En réponse à cette lettre, M. le Maire a expliqué par courrier que la commune avait également constaté que certains jeux étaient en mauvais état. Une société spécialisée (la maison Bimbo) a été mandatée pour effectuer des contrôles de tous les parcs de jeux de la commune. Le rapport de ces contrôles a été reçu au mois de juillet; certains jeux doivent être démontés ou réparés, d'autres sont dans un état correct mais ne répondent plus aux normes, et d'autres enfin sont dans un bon état, mais nécessitent un contrôle régulier. Ces différents points seront présentés lors d'une commission du Conseil municipal. Concernant le terrain de football, la commune envisage de faire poser un filet au bout du terrain afin de protéger les enfants. Enfin, les agents de la police municipale de Veyrier ont été chargés de contrôler périodiquement le comportement des propriétaires de chiens qui se promènent dans ce secteur.

#### 3. Communications de la Mairie

### Communications de M. Guy Lavorel, Maire:

Concernant les manifestations communales, deux belles manifestations ont eu lieu ce week-end: le vernissage de l'exposition « La Mémoire de Troinex » et le tournoi de l'Agorespace. M. le Maire remercie les organisateurs de ces deux manifestations et il invite les conseillers à prendre le temps d'aller voir, à la Ferme Rosset, le film documentaire très bien fait et très intéressant « Troinex, un village se raconte... », qui sera ultérieurement disponible sur clé USB.

## 1) Projet de plan directeur communal

Suite au vote du Conseil, le 12 juin dernier, du crédit d'étude destiné à la mise à jour et à la finalisation du plan directeur communal (PDCom), Mme Robyr, architecte-urbaniste, s'est mise au travail durant l'été et a élaboré le projet de cahier des charges.

Selon les nouvelles directives du département concernant les PDCom, ce cahier des charges doit ensuite être soumis à l'Office de l'urbanise pour approbation. Cette démarche a été faite la semaine passée et dès que l'Office de l'urbanisme aura donné sa réponse, en principe dans le courant du mois d'octobre, Mme Robyr pourra commencer la mise à jour de notre PDCom.

### 2) Chaufferie au bois de la salle des fêtes

La Mairie a régulièrement informé, ces dernières années, le Conseil municipal ou les commissions sur les problèmes rencontrés avec la chaufferie au bois de la salle des fêtes : pannes régulières, mauvaise combustion, usure trop rapide des briques réfractaires, etc. Ces problèmes, outre l'arrêt régulier de l'installation, ont également conduit à des coûts d'entretien anormalement élevés.

En automne 2014, il a été décidé d'arrêter cette chaufferie pendant quelques mois, d'effectuer une saison de chauffage uniquement avec la chaudière à gaz (chaudière d'appoint) et d'étudier des solutions quant à l'avenir de cette installation. Dans le même temps, la Mairie a confié un mandat à la société Energie Durable afin d'effectuer un bilan de l'état de cette chaufferie et de faire des propositions. Le directeur de cette société, M. Schmutz, a pris le problème à bras le corps et a fait, entre 2015 et 2016, une série de propositions pour améliorer le fonctionnement.

C'est ainsi qu'après les travaux et modifications apportés à l'installation, les deux dernières saisons de chauffage ont donné des résultats tout à fait satisfaisants et que cette chaufferie semble enfin fonctionner normalement, ce qui permet à M. Lavorel de se dire assez confiant pour l'avenir. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit d'une grosse installation qui nécessitera toujours une surveillance assez pointue et des travaux d'entretien réguliers.

#### Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

### 3) Festival Assemblage'S

Mme Hirsch rappelle que la 6<sup>ème</sup> édition du Festival Assemblage'S aura lieu du 5 au 8 octobre prochains à la salle des fêtes, avec à nouveau un programme très varié de musique, théâtre, humour et voltige. La Mairie espère que les membres du Conseil seront nombreux à participer à ce rendez-vous de la vie culturelle troinésienne et genevoise, qui permet de découvrir des talents parfois encore peu connus.

Il est également rappelé que la première soirée du festival, le jeudi 5 octobre, propose dans le cadre du bicentenaire de la commune un concert qui regroupera, autour de la Fanfare du Loup Orchestra, dix musiciennes et musiciens troinésiens, et que les conseillères et conseillers municipaux sont invités à cette soirée.

### Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Concernant la Journée internationale à pied à l'école qui aura lieu le vendredi 22 septembre à 7h30, M. Truan rappelle que les conseillers peuvent se retrouver au départ des deux lignes du Pédibus pour accompagner les enfants. L'événement sera animé par des musiciens et accompagné par l'Exécutif et un invité. Un accueil avec café et croissants est prévu.

### 4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2018

Sur proposition des différents groupes, les personnes suivantes sont nommées :

- Mme Christine Tomassi (DC) est nommée présidente.
- M. Dominique Bernardet (PLR) est nommée suppléante de la présidente.
- Mme Véronique Hirsch (HP) est nommée vice-présidente.
- M. Fabrice Calame (Verts) est nommé suppléant de la vice-présidente.

### 5. Projets de délibérations

5.1. Délibération D145 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 4'925'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de la route de Moillebin 6 à Troinex, parcelle no 10910

La Présidente étant l'auteur du rapport de commission, elle cède momentanément la présidence de la séance à Mme Tomassi, vice-Présidente, puis elle donne lecture de la première partie du rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017 (annexe 1).

Mme Tomassi donne ensuite lecture de la délibération suivante :

Vu le projet d'acte de l'étude Notaires à Carouge de vente-achat de la parcelle 10910, propriété de la société Duvernay SA, d'une contenance de 6'211 m2 et comportant les bâtiments no 151, 153, 154 et 155, pour un prix d'acquisition de CHF 4'750'000.-,

vu le rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017,

vu les articles 30 alinéa 1, lettre K et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

sur proposition de la Mairie,

# LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver l'acquisition de la propriété de la société Duvernay SA sise à la route de Moillebin 6 à Troinex, parcelle no 10910, d'une surface de 6'211 m2, et des bâtiments no 151, 153, 154 et 155.
- 2. D'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte de vente-achat entre la société Duvernay SA et la commune de Troinex.
- 3. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 4'925'000.- destiné à financer cet achat. Ce crédit se compose de :
  - a) Prix d'acquisition de la parcelle no 10910, d'une surface de 6'211 m2, et des 4 bâtiments, pour un montant de CHF 4'750'000.-.
  - b) Frais d'acte et autres droits et honoraires estimés à CHF 175'000.-.
- 4. De financer cette dépense au moyen des liquidités de la commune.
- 5. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.
- 6. Vu l'utilité publique de cette transaction, de demander l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.
- 7. De voter ultérieurement le transfert de la parcelle au patrimoine administratif.

En l'absence de questions, la Vice-Présidente procède au vote : la délibération D145 est approuvée à l'unanimité.

# 5.2 Délibération D146 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 25'000.- destiné à financer la suite de l'étude des équipements et de l'aménagement du centre du village.

La Vice-Présidente donne la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture de la seconde partie de son rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017, puis elle lit le projet de délibération suivant :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 50'000.- déjà voté par le Conseil municipal le 7 décembre 2015 et destiné à l'étude des équipements et du réaménagement du centre du village,

vu le projet présenté par le bureau Jacques Bugna à la commission d'urbanisme et les demandes de compléments de cette commission et de la Mairie,

vu l'offre du bureau d'urbanistes et architectes A. Ortis et S. Robyr Sàrl à Genève,

vu le rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017,

sur proposition de la Mairie,

# LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver la réalisation d'une étude complémentaire, par le bureau d'urbanistes et archietctes A. Ortis et S. Robyr, concernant les équipements et l'aménagement du centre du village.
- 2. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 25'000.- destiné à financer le coût de ces prestations. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 75'000.- (le crédit de CHF 50'000.- voté le décembre 2015 et le présente crédit complémentaire de CHF 25'000.-) au moyen de 5 annuités, de 2018 à 2022.

En l'absence de questions, Mme Tomassi procède au vote : la délibération D146 est approuvée à l'unanimité.

Mme Schneider-Bidaux reprend la présidence de la séance.

5.3 Délibération D147 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné à financer l'étude du projet de transformation et de réfection du bâtiment de l'épicerie à la Place de la Mairie n°3.

La parole est donnée à Mme Bernardet pour la lecture du rapport sur la commission « Travaux Publics et Bâtiments » du 13 septembre 2017 (annexe 2).

La Présidente donne ensuite lecture du projet de délibération :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'étude de faisabilité présentée aux commissions « travaux et bâtiments » et « poste » le 29 mai 2017,

vu l'offre d'honoraires du bureau DMA Architectures du 2 août 2017,

vu le rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 13 septembre 2017, sur proposition de la Mairie,

# LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver l'étude du projet de transformation et de réfection du bâtiment de l'épicerie, à la place de la Mairie 3, par le bureau DMA Architectures.
- 2. D'ouvrir un crédit de CHF 50'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.
- 4. En cas de non réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : la délibération D147 est approuvée à l'unanimité.

# 6. Proposition de motion : Motion M37 du groupe PLR : « Sensibiliser nos jeunes à la politique : notre responsabilité»

M. Odier donne lecture de la motion (annexe 3), puis la Présidente ouvre la discussion.

Mme Hirsch pense qu'il est difficile d'être opposé à l'idée d'intéresser les jeunes à la politique. La question est de savoir si c'est à la Mairie de réfléchir à cette proposition ou si celle-ci doit être renvoyée à la commission JSSEC.

M. Odier est d'avis que cette commission devrait être mandatée et se pencher sur le sujet. Il ajoute que cette année, pas moins de 7 ont fait l'objet de votations, dont certains assez compliqués. M. Odier doute qu'un jeune de 18 ans puisse voter de manière éclairée sur certains de ces objets. Par ailleurs, les mesures ne devraient pas être ponctuelles, mais régulières et sur le long terme.

Mme Latour pense aussi que c'est une excellente idée, car la politique manque de jeunes et il est difficile de les intéresser. Si les mesures arrivent à séduire une poignée de jeunes, c'est déjà une victoire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote le renvoi de la motion M37 à la commission JSSEC : cette proposition est accepté à l'unanimité.

# 7. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 31 mai et du 21 juin 2017, selon listes annexées)

La Présidente rappelle que tous les conseillers ont reçu la liste et les explications relatives à ces décisions, dont elle donne lecture des titres :

Décision du 31 mai 2017 :

« Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 5'000'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC). »

Il n'y a aucune opposition contre cette décision.

### Décisions du 21 juin 2017 :

- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée. »
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus. »
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.-. »
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.-. »
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.-. »
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.-.»
- « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de Fr. 7'000'000.-. »

« Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr. 2'500'000.-représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre. »

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Reymond-Dorsay voudrait savoir selon quels critères les soutiens à certains sports ont été choisis au profit d'autres. Il lui est répondu que c'est en fonction des demandes des associations sportives et des sportifs d'élite qui émergent dans certains sports ; il n'y a donc pas de règle stricte et pas de volonté de soutenir un sport plutôt qu'un autre.

La Présidente ajoute que des aides sont octroyées par le canton de Genève, la Ville de Genève et l'ACG.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande s'il y a des oppositions à ces différentes décisions, ce qui n'est pas le cas.

### 8. Propositions individuelles et questions

Apéritif de bienvenue des nouveaux habitants: Mme Bernardet fait mention de l'apéritif de bienvenue des habitants des nouveaux immeubles desSaussac, auquel elle n'a pas pu assister pour raisons professionnelles. Elle voudrait savoir depuis quand et pourquoi la commune n'organise plus la réception des nouveaux habitants à la salle communale. Cet événement était apprécié il serait intéressant de le relancer.

M. le Maire répond qu'actuellement, la commune envoie un courrier à tous les nouveaux habitants pour leur souhaiter la bienvenue et les inviter à participer aux manifestations et à la vie de la commune.

M. Niederhauser ajoute qu'effectivement, cette réception n'a plus été organisée depuis une dizaine d'années environ. Il n'y a pas eu de décision de l'arrêter, cela s'est fait petit à petit, la Mairie estimant proposer suffisamment d'autres manifestations au cours desquelles les nouveaux habitants peuvent rencontrer les autorités et les Troinésiens (apéritif de la rentrée, apéritifs culturels, etc.). La question de reprendre cette tradition peut bien sûr être discutée, mais M. Niederhauser relève que la participation des nouveaux habitants n'était souvent pas très élevée.

Mme Schneider-Bidaux relève qu'elle a souvent rencontré des nouveaux habitants très satisfaits de l'accueil qui leur était réservé.

M. Lavorel constate que de nombreux apéritifs sont déjà offerts par la commune et qu'il n'a jamais eu de retours négatifs au sujet de l'accueil des nouveaux troinésiens.

Mme Bernardet répond que ce n'est pas le propos ; elle se rappelle que les apéritifs de bienvenue auxquels elle avait assisté étaient très appréciés et elle pense qu'ils pourraient être réintroduits.

M. Odier relève que lors de cette réception, les sociétés communales pouvaient se présenter, ce qui permettait d'accueillir de nouveaux membres, notamment dans la société de tir et le groupe de théâtre. Les présidents des sociétés venaient à la rencontre de ces nouveaux citoyens et distribuaient des flyers. En outre, ce genre de manifestation permettait de mieux connaître les autorités, car les nouveaux habitants ne les connaissent pas nécessairement.

Mme V. Hirsch pense que l'arrivée des habitants des Saussac était exceptionnelle et qu'il n'y aura plus de tels cas les prochaines années. Si l'idée est de présenter les sociétés, un apéritif pourrait être organisé à cet effet, car tous les habitants pourraient être intéressés.

M. Duquesne évoque une piste à étudier : au lieu d'organiser un apéritif supplémentaire alors que la commune en prévoit déjà un certain nombre, les nouveaux habitants pourraient participer à la soirée de la commune, où toutes les sociétés sont représentées.

M. Lavorel informe que la Mairie réfléchira à cette question et relancera la discussion en 2018.

**Fermeture de la Poste de Troinex**: Mme Reymond-Dorsay suggère que la commune témoigne sa reconnaissance, par une lettre ou un autre geste, aux postiers (dont l'un d'eux est âgé de 60 ans), dont l'emploi va disparaître prochainement. La Mairie prend note de cette proposition et y donnera probablement suite.

Manifestations du Bicentenaire: M. Duquesne encourage les conseillers à s'inscrire à la « balade à la découverte de Troinex » qui aura lieu samedi prochain, organisée à l'occasion du bicentenaire. Une septentaine de personnes se sont déjà annoncées et les inscriptions seront possibles jusqu'au jour de l'événement; les premiers départs s'effectueront à 10h30. Il y aura possibilité de se restaurer sur la parcelle que la commune vient d'acquérir au bord de la Drize. Les scouts seront présents pour cuisiner.

Parcelle de la commune au bord de la Dirze : M. Duquesne souhaite savoir comment la Mairie a prévu l'accès à cette parcelle, notamment par les véhicules à moteur. Cette question n'est pas urgente, mais devra être prise en considération.

M. Lavorel indique que la Mairie a prévu de tolérer les livraisons de marchandises ou le transport de personnes âgées avec des voitures, mais le principe sera que les véhicules à moteur seront interdits. Tout sera mis en œuvre pour que les voitures n'aient pas accès à la parcelle, dont l'ouverture officielle est prévue pour le printemps prochain. M. le Maire rappelle que le terrain n'est pas constructible et que la question de son affectation n'est pas encore définie avec précision. Il est prévu de déposer une demande d'autorisation uniquement pour rénover certains éléments existants.

Mme Schneider-Bidaux donne un exemple de parcelle de ce type, au bord du Rhône, qui appartient à la Ville de Vernier. Aucune voiture ne peut circuler et un parking a été aménagé à proximité : cela se passe très bien.

Pour clore cette partie de la séance, Mme Bernardet annonce qu'elle souhaite offrir un apéritif en raison d'un important anniversaire qu'elle a fêté durant l'été.

La Présidente prononce le huis-clos.

#### 10. Huis-clos: Demandes de naturalisations

Trois demandes de naturalisations sont soumises au Conseil municipal, qui les préavise favorablement toutes les trois.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h20.

La Présidente :	Le secrétaire :	
Mme Brigitte Schneider-Bidaux	M. Olivier Niederhauser	
Un membre du Cons	seil municipal :	

### Rapport de la commission des finances du 4 septembre 2017

La commission des finances s'est réunie en date du 4 septembre et a traité notamment deux points qui font l'objet du présent rapport pour décision du Conseil Municipal.

# Projet d'acquisition de la propriété de la route de Moillebin no 6, parcelle no 10910, appartenant à Duvernay SA.

Cette parcelle **no 10910**, **de 6'211 m2** (4'911 m2 en zone agricole et 1'300 m2 en zone 4B protégée) est actuellement propriété de la société Duvernay S.A. et comprend 4 bâtiments : 1 bâtiment principal (la ferme), de 373 m2 au sol (env. 4'870 m3), 1 petit bâtiment d'habitation d'un logement, de 46 m2 au sol (400 m3) et 2 petits hangars.

Elle se trouve en face du parc de la Mairie, à la sortie du village. Cette propriété se trouve en zone agricole et est désassujettie, cela signifie qu'elle ne donne pas un droit de construction mais peut avoir une autre affectation qu'une affectation agricole. Cette parcelle a un intérêt important pour la Mairie et le Conseil municipal, dans le sens qu'elle se trouve au centre du village, près de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie. Elle offre un potentiel important dans les possibilités de développement de notre village. Elle devrait être dévolue à de l'équipement public.

Après plusieurs discussions en commission et avec l'accord de la commission des finances, M Lavorel a entamé une négociation avec le propriétaire.

La somme demandée était de CHF 4'900'000.-. Les estimations des différents experts se situaient entre CHF 3'350'000.- et CHF 5'350'000.-

Le dernier prix accepté par le propriétaire est de : CHF 4'750'000.-, auquel il faudra ajouter environ CHF 172'000.- de taxes et frais ; cette offre est valable à condition que la transaction ait lieu avant la fin de l'année.

Les taxes sont des frais d'enregistrement au registre foncier et des frais de notaire. La commune peut demander à être exonérée des frais d'enregistrement si l'investissement a un caractère d'utilité publique.

Il est précisé que les liquidités de la commune sont actuellement suffisantes pour acheter ce bien sans avoir recours à l'emprunt.

Le président soumet au vote le projet d'acquisition de cette propriété qui est accepté à l'unanimité.

Je vous demande d'en faire de même

### Etude du développement du centre du village

Dans le cadre de l'étude du développement du centre du village, l'Exécutif a demandé à Mme Sandra Robyr, l'urbaniste mandatée pour la suite de l'étude du plan directeur communal (PDCom), une offre d'honoraires pour analyser et compléter l'étude du bureau Bugna.

Cette offre se décompose de la manière suivante :

Diagnostic / synthèse étude 2016 CHF 7'873.20
Etude directrice pour le centre du village
Total
TVA 8% CHF 1'838.60

Total TTC CHF 24'821.00

Mme Robyr va dans un premier temps analyser les données de la 1<sup>ère</sup> étude réalisée par le bureau Bugna, puis proposer une ligne directrice en tenant compte des remarques émises par les membres de la commission d'urbanisme suite à la première étude.

Cette étude est un complément à l'étude du plan directeur communal. Elle fait sens dans la suite de la décision que la commission vient de prendre. La Mairie fait part de son souhait d'avoir un vote de la commission sur ce projet.

La commission se prononce par 8 oui et 1 abstention (PDC) pour la réalisation de cette étude et le crédit à voter. Je vous propose de faire de même

Brigitte Schneider-Bidaux

### Rapport sur la commission « Travaux Publics et Bâtiment » du 13 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Lors de sa séance du 13 septembre 2017, la Commission «Travaux Publics et Bâtiments » s'est réunie afin de poursuivre ses réflexions au sujet de la transformation et de la réfection du bâtiment de l'épicerie.

En effet, le projet (étude de faisabilité) qui lui avait été présenté lors de la séance du 29 mai dernier, proposé par le bureau DMA Architectures, avait été retenu et la Mairie était chargée d'aller de l'avant avec cette étude.

Lors de la séance du 13 septembre, les commissaires ont donc pris connaissance de l'offre d'honoraires du bureau DMA pour l'étude du projet définitif.

Le montant de Fr. 49'500.- représente les prestations partielles jusqu'au dépôt de l'autorisation et au retour des soumissions, ce qui permettra de connaître le coût assez précis des travaux.

Ce choix nous a été clairement expliqué, tant par les représentants de la Mairie que par Monsieur Jean Serano, responsable technique et architecte conseil.

Ce dernier, ainsi que la Mairie, ont toute confiance en Monsieur Manera, bureau DMA, Troinésien qui s'est beaucoup impliqué dans l'étude de faisabilité réalisée ce printemps.

Lors du vote, les commissaires ont approuvé à l'unanimité cette dépense et, avec une abstention, ont en plus chargé la Mairie d'entrer en discussion avec Monsieur Manera afin de négocier un forfait. Cette façon de faire nous a également été expliquée et jugée intéressante par les membres de l'exécutif ainsi que par Monsieur Serano.

Les membres de la commission « Travaux Publics et Bâtiments » vous propose donc, chers collègues, de soutenir son vote et d'accepter ce crédit d'étude qui se monte à Fr. 49'500.-, avant négociation d'un éventuel forfait.

Troinex, le 14 septembre 2017

Dominique Bernardet

Rapporteur

#### MOTION M 37

de Mesdames Chantal BEAUD, Dominique BERNARDET, Karen REYMOND-DORSAY, et de Messieurs Jean-Jacques DUQUESNE, David LAVERGNAT, Gérard MURITH, Alexandre ODIER, conseillers municipaux, membres du groupe PLR Troinex,

### Sensibiliser nos jeunes à la politique : notre responsabilité

#### Considérant :

- que les jeunes qui atteignent leur majorité ne s'intéressent que peu, voire pas du tout à la chose politique, ne se sentant jusque-là pas concernés
- le manque de connaissances de leur part lors d'une votation, ne serait-ce que de la procédure
- l'intérêt pour Troinex de voir ses jeunes davantage s'impliquer dans la vie politique de la commune

### Le groupe PLR de Troinex propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie

à mettre en place des mesures afin d'impliquer et intéresser les jeunes Troinésiens ayant atteint leur majorité, en prévoyant par exemple une présentation lors des promotions citoyennes ou en organisant des sessions d'information données en collaboration avec les TSHM ou en mettant sur pied des rencontres informelles avec des représentants de l'Exécutif et du Délibératif. Ces séances pourraient se dérouler selon un programme bien établi ou se tenir au moment des votations.

Troinex, le 4 septembre 2017